

REGLEMENT GÉNÉRAL OFFICIEL

CLIO TOUR – OCTOBRE 2026

ART 1 – DÉFINITION

L'association VOYAGES JV organise un « RALLYE TOURISTIQUE » en Renault CLIO 1 et 2 dénommé : CLIO TOUR 2025

Ce Raid est ouvert à tous sans limite d'âge et à la Renault CLIO 1 et 2.

Le participant ne peut être admis seul à participer, et doit composer un équipage de deux ou trois personnes.

Le CLIO TOUR 2025 n'est en aucun cas une course de vitesse. C'est un Rallye touristique et humanitaire.

Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues.

Le CLIO TOUR est avant tout destiné aux personnes qui recherchent la convivialité, l'esprit d'équipe, l'entraide, l'aventure, le voyage, le partage et qui se passionnent pour la Renault CLIO 1 et 2

ART 2 – LES DATES

Ce Raid aura lieu du 17 AU 25 Octobre 2026 en Espagne et Maroc.

ART 3 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque équipage devra présenter au cours des vérifications administratives du départ les documents suivants :

- Permis de conduire automobile en cours de validité correspondant au véhicule engagé ;
- Passeports en cours de validité.
- Carte grise ou certificat d'immatriculation en cours de validité et en règle ;
- Carte verte ou mémo d'attestation d'assurance en cours de validité et tenant compte des pays traversés
- Contrôle technique en cours de validité.
- Attestation de prêt si le véhicule n'est pas à son nom + carte d'identité ou kbis du propriétaire.
-

Il est conseillé de photocopier chaque document et d'en conserver une copie numérique pour éviter les problèmes en cas de perte ou de vol de papier.

L'accomplissement de l'ensemble de ces formalités est à la charge des participants et doit être fait avant le départ. Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le participant ne peut présenter les documents nécessaires en règle.

ART 4 – OBLIGATIONS TECHNIQUES

Chaque équipage devra obligatoirement être équipé de :

- 2 triangles de pré-signalisation ;

- 2 gilets de sécurité ;
- 2 roue de secours ;
- 1 boîte d'ampoules ;
- 1 jerrican de 10 litres homologué essence ;
- 1 extincteur de 2 kg ;
- 1 trousse à outils ;
- 1 sangle de remorquage de 5 mètres minimum ;
- 2 manilles ;
- 1 trousse de premiers secours ;
- 2 couvertures de survie ;
- 1 téléphone portable sous Android ou iOS ;
- Carte du Maroc (type Michelin ou IGN) ;
- Crème solaire et chapeau ;
- 2 lampes frontales ;
- 1 constat amiable d'accident automobile ;
- 1 double des clés du véhicule.

ART 5 – PRÉPARATION DU VÉHICULE

L'équipage se charge de la remise en état et de la préparation de son véhicule.

Il devra présenter un véhicule en parfait état de fonctionnement et en parfaite conformité avec les normes constructeurs et avec le code de la route et de la sécurité routière.

Le véhicule devra enfin avoir été préparé conformément aux dispositions du certificat de préparation mécanique. L'équipage s'engage à réaliser les réparations obligatoires du certificat de préparation mécanique, annexe du présent règlement.

Il est vivement conseillé de prévoir des pièces de rechange.

L'équipage est responsable de son véhicule et du bon fonctionnement de celui-ci.

L'organisation ne peut être tenue responsable des pannes ou accidents sur le véhicule qui surviendraient durant l'aventure.

L'organisation se réserve le droit de refuser le véhicule le jour du départ lors des vérifications si celui-ci ne répond pas aux conditions prévues, et ce pour des raisons de sécurité.

Sur le Raid, chaque participant assure l'entretien de son véhicule. L'assistance mécanique de l'organisation pourra proposer une aide technique sur chaque bivouac, mais sous la responsabilité du participant. En aucun cas cette équipe d'assistance à une obligation de résultat. Elle est là pour aider et conseiller les participants.

En cas d'immobilisation sur le parcours du véhicule, les participants sont responsables de son rapatriement.

ART 6 – PARTAGE

Le CLIO TOUR 2025 se mobilise pour soutenir une association marocaine basée sur ESSAOUIRA.

ART 7 – DÉROULEMENT DU CLIO TOUR 2026

Les participants ont l'obligation de respecter les consignes de sécurité données par l'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. L'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être la vôtre lors des traversées de villes, de villages et en permanence sur les routes intermédiaires qui sont empruntées par les habitants du Maroc.

L'itinéraire est un plan de route imposé à l'équipage. Celui-ci devra obligatoirement suivre l'itinéraire afin de rallier les étapes du parcours.

L'itinéraire emprunte le réseau routier des pays traversés et des pistes dans le désert. L'équipage doit donc respecter les codes de la route, et partager la route avec les autres usagers. Le Raid se déroule sur la voie publique tout en respectant la réglementation routière. Les véhicules ne circulent pas en convoi (chaque véhicule étant libre dans son itinéraire), et les rassemblements ont lieu hors de la voie publique, sur des emplacements privés.

Timing quotidien (prévisionnel):

- 7 h : Réveil et petit déjeuner ;
- 8 h : Départ de la première voiture,
- 16 h environ : Arrivée à l'étape.

Les campings (Bivouacs) et hôtels :

Chaque soir, l'équipage est tenu de se rendre au bivouac ou à l'hôtel indiqué dans le Road Book.

Le bivouac est un lieu de communauté. Chaque participant doit veiller au respect des autres clients, et notamment en évitant de faire du bruit à partir de 23 h sur le lieu de campement. L'organisation se réserve le droit d'exclure les équipages ou participants qui ne respecteraient pas cette règle.

L'équipage et les participants devront en outre porter une attention particulière au respect du lieu du Bivouac en prenant soin de ne laisser aucune trace de leur passage. Chaque matin, avant de quitter le lieu, ils devront vérifier de ne laisser aucun déchet et de remettre le lieu dans l'état où ils l'ont trouvé. Tous les déchets et salissures produits par la mécanique devront être retirés. Le respect et la reconnaissance à l'égard des partenaires locaux qui accueillent les participants sont de vigueur tout au long du raid.

L'assistance mécanique :

L'assistance mécanique est limitée exclusivement aux bivouacs et à l'itinéraire imposé. Cela signifie qu'il n'y a pas d'intervention mécanique hors de l'itinéraire imposé. L'assistance mécanique est une assistance limitée aux compétences et au matériel de l'équipe sur place.

En cas de panne importante que l'assistance ne saurait traiter, l'équipage devra contracter son assurance automobile pour un dépannage vers le garage le plus proche.

L'organisation n'est pas responsable des problèmes mécaniques qui sont dus à des défauts de préparation. L'équipage est lui-même responsable de la réparation de son véhicule.

En cas de panne mécanique ou d'accident de la route, l'équipage devra contacter son assurance automobile et déclencher l'assistance prévue à son contrat. L'organisation n'intervient pas et ne peut être tenue responsable en cas d'immobilisation du véhicule suite à une panne mécanique ou à un accident de la route. En cas d'immobilisation du véhicule entraînant le rapatriement de l'équipage, aucun remboursement ne saurait être dû. Aussi le rapatriement du véhicule devra se faire au frais de l'équipage.

ART 8 – PUBLICITÉ SUR VÉHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule.

Le reste du véhicule étant libre pour toute autre publicité, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

Publicité CLIO TOUR obligatoire sur les véhicules :

- Portes avant ;
- Bandeau pare-brise avant.

L'ensemble de ces surfaces est obligatoire et non rachetable.

ART 9 – DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de notre participation au CLIO TOUR 2026 :

- Nous reconnaissons que participer à cette aventure comporte des risques ; de ce fait, nous sommes informé(e)s que son organisateur écarte sa responsabilité pour tout dommage pouvant survenir avant, pendant et après le raid : la circulation, les véhicules routiers ou autres, les conditions météorologiques en général, et notamment la chaleur et/ou l'humidité, le vent, les faibles températures, et les surfaces mouillées, glacées ou autrement glissantes, les chutes de roches, la haute fréquentation et toutes autres conditions survenant avant, pendant et après l'événement, ces risques potentiels étant portés à notre connaissance et reconnus par nous-mêmes.

- Nous sommes informé(e)s qu'il est possible d'être photographié(e)s ou filmé(e)s et que nos noms peuvent être mentionnés à cette occasion, et autorisons donc gratuitement et expressément la reproduction de notre image sur tout support (TV, journaux, site web, réseaux sociaux, etc).

ART 10 – LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le Tribunal de BOURGES sera compétent.

ART 11 – ORGANISATION

Association Voyages JV

Numéro d'enregistrement : W182005325

62 RUE DE LA BRASSERIE 18200 SAINT AMAND MONTROND

Email : artmotors18@gmail.com